



L'UTC et sa filiale UTeam se mobilisent pour le plan « FRANCE RELANCE »
Créé en 1972, l'UTC conduit une recherche technologique, partenariale,
pluridisciplinaire, interculturelle et avant tout propice à l'innovation.

L'essentiel

Objectif

Préserver et montée en compétences des personnels de R&D des entreprises et soutenir l'emploi des jeunes diplômés et docteurs

Calendrier

1^{er} janvier au 31 mars 2021

De quoi s'agit-il ?

Dans le cadre d'un contrat de collaboration de recherche bipartite (une entreprise et d'une unité de recherche de l'UTC), l'Etat prend en charge une partie de la rémunération des personnels R&D affectés au projet. Un forfait de fonctionnement de 15k€/an/personne est prévu par l'Etat.

Qui peut en bénéficier ?

Toutes les entreprises ayant une activité de R&D et qui ne sont pas en situation de difficulté financière avérée.

Comment cela se décline ?

Le dispositif se décline en 4 actions :

- **Action 1** : accueil d'un salarié R&D dans une unité de recherche de l'UTC dans le cadre d'une collaboration de recherche.
 - Public ciblé : salarié R&D en entreprise en CDI au 31 décembre 2019.
 - Durée : 24 mois maximum.
 - 80% de son temps de travail dédié au projet de recherche.
 - Temps présence laboratoire UTC : 50 à 80% sur la durée du contrat.
 - Coût salarial pris en charge : ~ 63k€/an en fonction temps présence au laboratoire.
- **Action 2** : accueil d'un salarié R&D dans une unité de recherche de l'UTC dans le but de préparer une thèse de doctorat.
 - Public ciblé : salarié R&D en entreprise en CDI au 31 décembre 2019 désirent faire une thèse de doctorat
 - Durée : 36 mois
 - 100% de son temps de travail dédié au doctorat
 - Temps présence UTC : min 50% sur la durée du contrat
 - Coût salarial pris en charge : ~37k€/an
- **Action 3** : collaboration de recherche
 - Public ciblé : diplômé de grade de master entre 2019-2020 et 2020-2021.
 - Durée : 24 mois maximum
 - 80% de son temps de travail dédié au projet de recherche
 - Temps présence entreprise : 50 à 80% sur la durée du contrat
 - **Conditions d'embauche envisagée** par l'entreprise à définir dans le contrat.
 - Coût salarial pris en charge : ~48k€/an
- **Action 4** : collaboration de recherche de type postdoctorant en entreprise
 - Public ciblé : docteur diplômé entre 2019-2020 et 2020-2021.
 - Durée : 24 mois maximum
 - 80% de son temps de travail dédié au projet de recherche
 - Temps présence entreprise : 50 à 80% sur la durée du contrat
 - **Conditions d'embauche envisagée** par l'entreprise à définir dans le contrat
 - Coût salarial pris en charge : ~48k€/an

Possibilité d'établir un contrat d'accompagnement Uteam pour toutes les actions

Contact

Direction à la recherche : pôle valorisation et partenariats
dr-vp@utc.fr

Université de Technologie de
Compiègne
Direction à la Recherche
CS 20529
60203 Compiègne cedex
www.utc.fr